Procedure file

INI - Procédure d'initiative 2022/2036(INI) Procédure terminée Administration en ligne: accélérer la transition numérique des services publics qui étayent le fonctionnement du marché intérieur Sujet 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 2.80 Coopération et simplification administratives 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	Marché intérieur et protection des consommateurs		28/04/2022	
		SOKOL Tomislav		
		Rapporteur(e) fictif/fictive		
		S&D MILLER Leszek		
		renew europe. CHARANZOVÁ Dita		
		GEESE Alexandra		
		JORON Virginie		
		JURZYCA Eugen		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		15/06/2022	
		S&D GRAPINI Maria		
commission européenne	DG de la Commission	Commissaire		
	Affaires économiques et financières	VESTAGER Margrethe		

Evénements clés		
05/05/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission	
02/03/2023	Vote en commission	

14/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0065/2023	
17/04/2023	Débat en plénière	F	
18/04/2023	Résultat du vote au parlement	<u> </u>	
18/04/2023	Décision du Parlement	T9-0105/2023	Résumé

Informations techniques		
Référence de procédure	2022/2036(INI)	
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative	
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative	
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54	
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159	
Etape de la procédure	Procédure terminée	
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/08911	

Portail de documentation				
Projet de rapport de la commission	PE736.624	05/10/2022	EP	
Amendements déposés en commission	PE738.444	09/11/2022	EP	
Avis de la commission	PE737.311	01/12/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0065/2023	14/03/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<u>T9-0105/2023</u>	18/04/2023	EP	Résumé

Administration en ligne: accélérer la transition numérique des services publics qui étayent le fonctionnement du marché intérieur

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 50 contre et 36 abstentions, une résolution sur ladministration en ligne: accélérer les services publics numériques à lappui du fonctionnement du marché unique européen.

La transition numérique efficace de ladministration publique accroît la productivité et la résilience du secteur public, améliore la qualité des services publics et permet de réduire les coûts et de libérer le potentiel des entreprises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent lépine dorsale du marché unique. Selon les députés, les services publics devraient satisfaire aux besoins de leurs utilisateurs, être accessibles en ligne, y compris pour les personnes handicapées ou âgées, et être dotés doutils faciles à comprendre et à utiliser ainsi que de normes élevées en matière de sécurité, de protection des données et de respect de la vie privée.

Ladministration en ligne dans le marché unique numérique

Le Parlement souligne que, pour renforcer le marché unique, il est nécessaire de procéder à une transformation numérique qui augmente la disponibilité des services publics en ligne. La transition numérique devrait faire partie intégrante et intégrée de toutes les politiques et procédures administratives des pouvoirs publics. Ladministration en ligne devrait être le principal mode de fonctionnement des services publics, lesquels devraient dans le même temps demeurer pleinement accessibles à tous les citoyens.

La Commission et les États membres sont invités, entre autres, à :

- encourager la collaboration transfrontière entre les administrations publiques et à recenser, analyser et publier les bonnes pratiques en matière dadministration en ligne des États membres et dautres pays;
- accorder une attention particulière à la protection des données à caractère personnel des personnes physiques, en particulier des données sensibles telles que les données médicales et les listes électorales, et à veiller à ce que la prestation de services publics numériques respecte pleinement le règlement général sur la protection des données;
- garantir la présence des infrastructures nécessaires à laccès à linternet à haut débit, y compris grâce à la fibre jusquau foyer, en vue notamment dassurer une connectivité et une couverture internet à haut débit stable, en particulier sur les îles et dans les zones rurales;
- mettre en uvre le plan daction en matière déducation numérique, notamment en publiant les bonnes pratiques des différents États membres et dautres pays;

- mesurer correctement les résultats afin de sassurer que les avantages pour les particuliers sont bien réels en ce qui concerne dossiers médicaux électroniques et la fourniture de soins de santé transfrontières;
- améliorer la stratégie et le plan daction concernant la justice en ligne européenne pour la période 2019-2023;
- présenter des recommandations pour permettre aux particuliers de suivre les procédures administratives qui les concernent et de dialoguer avec les parties prenantes lors de la conception et de la fourniture de services dadministration en ligne.

Le rôle de ladministration en ligne dans la stimulation de lactivité, en particulier des PME

La résolution souligne limportance de supprimer les obstacles qui subsistent au sein du marché unique et fait valoir quaméliorer laccès des entreprises innovantes aux financements encouragera leur entrée sur le marché et leur croissance, ainsi que la concurrence. Les députés estiment que ladministration en ligne pourrait contribuer à accélérer cette transition. Ils observent également limportance de laccès transfrontière en ligne à linformation, aux procédures administratives et aux services dassistance pour les entreprises et les consommateurs de lUnion. Ils soulignent, à cet égard, la nécessité de garantir linteropérabilité afin déviter la fragmentation et de permettre une prestation sans accroc de services numériques dans lensemble du marché intérieur de lUnion.

Les députés demandent la numérisation complète des registres fonciers dans les meilleurs délais et demandent que progrès significatifs soient accomplis en ce qui concerne la simplification des demandes de permis de construire et le raccourcissement des délais de délivrance à chaque étape de la construction. Ils invitent également la Commission à encourager linterconnexion entre les registres du commerce de tous les États membres afin de faciliter la transparence et la disponibilité dinformations actualisées et de déclarations financières sur les entreprises et les bénéficiaires effectifs.

Les États membres sont encouragés à mettre en place des programmes GovTech pour promouvoir la transparence, linnovation et les avantages pour les utilisateurs.

Passation électronique des marchés publics et douane électronique

Les députés estiment que le plein accès aux données relatives aux marchés publics pourrait considérablement améliorer la probité publique, promouvoir linnovation et soutenir les objectifs du marché unique. Ils soulignent à cet égard que linteropérabilité des systèmes de passation de marchés et des systèmes de données ouvertes peut savérer utile en vue de simplifier les tâches des pouvoirs adjudicateurs lors de la conduite des procédures de passation de marchés et de faciliter la participation des entreprises tout en accroissant lefficacité de ces procédures et lobligation redditionnelle les concernant.

La résolution souligne également que les procédures douanières électroniques jouent un rôle crucial dans la dématérialisation des services publics et quelles sont donc bénéfiques pour les entreprises actives dans le marché unique ainsi que pour les consommateurs.

Vers une nouvelle stratégie pour ladministration en ligne

Le Parlement se félicite de linitiative de la Commission qui vise à créer des espaces européens des données dans différents secteurs, notamment la santé, la justice et les marchés publics. Il estime quil est essentiel que ces espaces des données soient interopérables afin que les consommateurs et les entrepreneurs, en particulier les PME, puissent réaliser pleinement leur potentiel.

La résolution souligne que ladministration publique numérique devrait être inclusive et par défaut pleinement et facilement accessible aux personnes qui ont des besoins différents, telles que les personnes âgées, handicapées ou économiquement défavorisées. Elle insiste sur limportance du principe du «numérique par défaut», selon lequel les administrations publiques devraient privilégier la fourniture de services par voie numérique et souligne dans le même temps que ladministration en ligne ne devrait conduire à lexclusion daucun utilisateur.

Face au développement et à lutilisation de lintelligence artificielle dans ladministration en ligne, les humains devraient rester une composante centrale de la prise de décisions et devraient pouvoir passer outre aux décisions automatisées ou les annuler.

Le Parlement a invité la Commission à proposer un nouveau plan daction à long terme pour ladministration en ligne fondé sur des données probantes, assorti dune analyse coûts/avantages quantifiée, dindicateurs et dobjectifs afin de produire des résultats pour les citoyens et de veiller à ce que ladministration publique moderne soit adaptée à lère numérique.

La nouvelle stratégie en matière dadministration en ligne devrait inclure le principe «une fois pour toutes», dont lapplication simplifiera les contacts avec les autorités publiques en permettant aux entités publiques de se transmettre des données, de sorte que les informations ne doivent être saisies quune seule fois.